

0171455P

ACADEMIE DE POITIERS

LPO LYCEE DES METIERS MARCEL DASSAULT

40 AVENUE MARCEL DASSAULT

17300 ROCHEFORT

Tel : 0546881300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Refacturation Erasmus

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Frederic Jajkiewicz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le fait de refacturer les établissements étrangers dans le cadre d'Erasmus

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Mme la gestionnaire indique qu'il arrive que les entreprises souhaitent un bon de commande total pour les élèves dans le cadre des sorties scolaires lorsque les élèves des établissements étrangers viennent dans le cadre d'Erasmus. Dans ce cas le lycée dassault avance les sommes et il est demandé un acte pour autoriser la refacturation aux établissements étrangers.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0